

Projet pédagogique



SOMMAIRE

Introduction.....	3
1. Situation géographique.....	3
2. L'association de gestion : MSA Services.....	3
3. L'accueil.....	3
3.1 Les locaux.....	3
3.2 L'équipe.....	4
3.3 L'adaptation.....	4
4. Les activités.....	5
5. Les soins.....	5
5.1 L'alimentation.....	5
5.1.1 Choix de fonctionnement type.....	6
5.1.2 Méthode.....	7
5.1.3 Attitudes envers l'enfant.....	7
5.2 Le sommeil.....	7
5.3 La propreté.....	8
5.4 Les doudous et les tétines.....	9
5.5 La santé.....	9
6. Lien et participation des parents.....	10

Introduction

La micro-crèche « Reinette et Api » est une structure d'accueil petite enfance qui peut accueillir jusqu'à 10 enfants simultanément. Ces derniers sont âgés de 10 semaines à 3 ans.

Les enfants sont présents au sein d'une seule unité de vie et sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire. Le présent document représente les valeurs et les pratiques que nous appliquons chaque jour dans le but d'accompagner l'enfant dans son développement. Dans les pages suivantes, nous présentons plus en détails notre accompagnement quotidien.

Nous souhaitons que l'enfant s'épanouisse à son propre rythme sur le plan physique, affectif et intellectuel. Pour cela, l'équipe éducative propose des activités réfléchies en fonction des capacités de l'enfant, de son âge mais aussi de son envie. Nous nous engageons pour que votre enfant puisse grandir dans le respect de sa personne et à son propre rythme, tant sur le plan de la motricité, de la propreté, de l'alimentation ou du sommeil.

1. Situation géographique

Altkirch est une petite ville qui compte 5 938 habitants. Située à 15 kms de Mulhouse, elle est considérée comme la capitale du Sundgau, c'est-à-dire du Sud de l'Alsace.

Très bien desservie par les transports en communs et munie d'établissements scolaires, d'équipements sportifs et de nombreux commerces, Altkirch est une ville dynamique qui accueille beaucoup de familles.

La micro-crèche « Reinette et Api » est située au sein du quartier Plessier. Ce quartier est une ancienne caserne militaire dissoute en 1992. Depuis, des administrations et commerces ont emménagé dans les bâtiments afin de continuer à faire vivre ce quartier.

2. L'association de gestion : MSA Services – Groupe MSA d'Alsace

L'offre de services du groupe MSA d'Alsace propose aux collectivités locales, aux associations, aux entreprises privées ou aux organismes publics un accompagnement dans leurs projets sanitaires et sociaux en faveur des habitants : particuliers, familles, jeunes, personnes âgées, personnes atteintes d'un handicap, fragilisées par la maladie ou en insertion professionnelle.

Réactive, adaptable et attentive aux besoins sociaux et sanitaires des populations locales, l'offre de services du groupe MSA d'Alsace apporte des solutions en matière de gestion de projets, de formation, d'emploi ou d'actions à caractère sanitaire et social. L'offre de services du groupe MSA tire son expertise de ses membres fondateurs et notamment de la MSA d'Alsace, organisme de protection sociale, qui œuvre depuis plus de 80 ans pour le soutien et le bien-être des assurés et de leur famille.

Son ancrage dans le champ de l'économie sociale et solidaire, sa capacité à travailler en réseau et sa volonté de tisser du lien font de l'offre de services du groupe MSA un partenaire incontournable des initiatives locales pour le développement du territoire.

3. L'accueil

3.1 Les locaux

Afin que l'enfant puisse s'épanouir au sein de la micro-crèche, l'association MSA Service et l'équipe pédagogique ont réfléchi et aménagé un lieu d'accueil ludique et sécurisé. La micro-crèche « Reinette et Api » dispose d'une grande salle d'activité qui permet à l'enfant d'avoir constamment accès aux jeux symboliques, à un coin calme avec des livres et à un parcours de motricité. Un espace avec des tables et un point d'eau est dédié aux collations et repas.

Une pièce de vie unique permet d'avoir des avantages sur le développement cognitifs et relationnels des enfants,

notamment :

- de varier les relations avec les autres enfants qui ont tous leur propre stade de développement au niveau de la motricité et du langage ;
- de permettre aux petits de prendre pour modèle les enfants plus âgés. Ils sont stimulés car les jeux sont plus avancés. L'enfant apprend dans l'imitation, les grands sont donc stimulants.
- de permettre aux fratries de se retrouver tout en ayant chacun des copains
- de valoriser les grands car ils servent de modèles
- de faciliter l'accueil d'enfants porteurs de handicaps ou présentant un retard. L'enfant n'est plus dans un groupe en fonction de son âge, il évolue à son rythme au sein du groupe où toutes compétences sont confondues.

Les biberons et repas sont confectionnés et réchauffés dans la cuisine qui y est dédiée.

Les soins se font dans la salle d'eau qui contient 2 toilettes et des lavabos adaptés à la taille des enfants. Un grand meuble permet de changer les enfants et de ranger leurs affaires personnelles (couches, crème, vêtements de rechange...). En face de cet espace se situe deux dortoirs, un pour les bébés et un pour les plus grands.

La responsable de la structure dispose d'un bureau afin d'accueillir les parents pour les inscriptions ou pour toutes autres raisons administratives ou d'échange par rapport à l'enfant accueilli.

Les espaces de vie consacrés à l'enfant se modifient et évoluent au cours de l'année, en fonction des thèmes, des activités, de l'âge des enfants et de leurs besoins.

L'aménagement de l'espace prend une grande place de l'organisation du travail de l'équipe. L'espace doit être réfléchi pour proposer une grande diversité d'activités pour tous les âges. Les professionnelles cherchent à stimuler les enfants grâce aux couleurs, textures, tailles des jouets.

3.2 L'équipe

L'équipe de la micro-crèche est dite « pluridisciplinaire ». Elle comprend une Éducatrice de Jeunes Enfants, une Auxiliaire de Puériculture et deux personnes titulaires du C.A.P. Petite Enfance. De part ses différentes formations et expériences professionnelles, les membres de l'équipe réfléchissent ensemble à l'accueil de chaque enfant afin de répondre au mieux à ses besoins.

Nos principaux objectifs sont les suivants :

- favoriser les rencontres et la convivialité,
- être un lieu de ressources pour les parents,
- sécuriser l'enfant et établir une relation de confiance avec lui et ses parents,
- participer à l'éveil et au bien être de l'enfant,
- proposer des activités adaptées et réfléchies,
- favoriser l'autonomie de l'enfant.

L'équipe éducative reste en réflexion permanente, afin de prendre du recul par rapport aux situations et de garantir une qualité d'accueil nécessaire au bien être des enfants.

Des réunions régulières garantissent une cohérence au sein de notre travail.

Un accueil personnalisé

Chaque enfant est unique. Il a besoin d'un climat de confiance pour évoluer sereinement. L'équipe assure cette confiance et met tout en place pour assurer une attention particulière à chacun. Il est important de marquer la singularité de chaque enfant et de lui prodiguer des soins personnalisés.

Pour le bien-être des enfants, l'équipe personnalise les affaires de chacun. L'enfant retrouve son prénom au niveau du vestiaire, de la salle de change ou des casiers à doudous. L'emplacement reste identique toute l'année afin que l'enfant créé se repère.

Les professionnelles mettent tout en œuvre pour respecter le rythme et les habitudes de la maison dans la mesure du possible, et dans le respect de la réglementation et des contraintes imposées pour la vie en collectivité.

3.3 L'adaptation

L'inscription se réalise sur rendez-vous avec les parents et la responsable afin de prendre le temps d'échanger. A cette occasion, les parents peuvent exprimer leurs attentes et verbaliser leurs éventuelles angoisses. Lors de ce temps, la responsable ou la coordinatrice fait visiter la structure, explique le contenu du règlement intérieur, règle toutes les modalités liées au contrat (cotisation, dépôt de garantie, autorisations...) et planifie la première adaptation de l'enfant avec la personne nommée référente de l'enfant.

L'adaptation est la période où l'enfant et sa famille vont progressivement intégrer la micro-crèche. Il est essentiel d'accorder à cette période toute l'attention nécessaire car l'enfant doit se sentir en sécurité pour évoluer et venir avec plaisir.

La période d'adaptation se fait sur une base de 4 temps (plus si l'équipe et les parents pensent que cela est utile).

- Le premier temps d'adaptation : un temps de rencontre d'une heure et demie est fixée avec les parents. Une professionnelle accueille les parents et l'enfant lors d'un moment calme (hors temps de repas, d'accueil et départ des autres enfants). Des jeux sont à disposition de l'enfant. Ce temps permet de remplir la fiche d'habitudes de vie, de présenter l'équipe pédagogique et les enfants présents. L'enfant participe à l'échange. Puis l'enfant reste seul avec les membres de l'équipe et les enfants pendant environ 45 minutes. Il reçoit une attention particulière pour qu'il puisse se familiariser avec l'environnement de la crèche. Il s'agit d'établir une relation de confiance pour qu'il se sente en sécurité.
- Le deuxième temps d'adaptation : d'une durée de 2h30 à 3h, il comprend un temps de jeu et une collation ou un repas.
- Le troisième temps d'adaptation : d'une durée de 4h30 à 5h, il comprend un temps de jeu, un repas et une sieste.
- Le dernier temps d'adaptation : il peut être défini comme une « petite journée ». L'enfant arrive vers 9h et part après le goûter de 16h.

Le nombre et les horaires des temps d'adaptation sont à définir avec les parents en fonction de l'accueil souhaité et de difficultés éventuelles.

Une professionnelle est désignée pour accompagner l'enfant et ses parents pendant toute la durée de l'adaptation. L'objectif est de permettre à l'enfant d'avoir une personne ressource présente en permanence lors de ses différents temps. Cette professionnelle se consacre en priorité à cet enfant, notamment lors des deux premières adaptations, le temps que l'enfant apprenne à connaître l'équipe, les autres enfants et son environnement. La référente travaille en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe. C'est elle qui est également chargée de faire les bilans de fin d'année, s'il y a lieu.

4. Les activités

4.1. Les jeux

Le jeu a un rôle fondamental dans le développement physique et psychique de l'enfant. En jouant, l'enfant apprend par l'expérimentation et par l'imitation. Il développe sa créativité, sa motricité, son imagination mais aussi ses 5 sens : l'ouïe, la vue, l'odorat, le toucher et le goût. Plus l'enfant joue, plus il apprend à entrer dans des interactions car il acquiert une autonomie et une réflexion qui lui permettent de construire son identité et de s'ouvrir aux autres.

Nous définissons deux types de jeux :

- Les jeux « libres » : ce sont les jeux que les enfants ont à leurs dispositions pendant la journée. Parmi eux, les jeux symboliques sont très présents. Ce sont des jeux où l'enfant fait semblant et peut alors évacuer son angoisse, ses émotions par rapport à une situation. Nous retrouvons notamment la dinette, les poupées, la

ferme, et les véhicules.

Ces jeux permettent d'assimiler des règles, de les transgresser et d'évoluer auprès d'autres enfants (partage des jeux, conflits, collaboration).

- Les jeux « guidés » : ce sont des temps que le professionnel réfléchit spécifiquement pour proposer des jeux adaptés à l'âge et aux développements des enfants. Ces temps nécessitent la présence de deux professionnelles. Une personne s'occupe de l'activité, soit individuellement lorsqu'elle est faite avec un enfant de moins de 1 an, soit en collectif (maximum 3 enfants).
Aucune activité n'est imposée à l'enfant. Le rôle de professionnel est d'encourager l'enfant, de le valoriser et de le stimuler grâce à des jeux adaptés à son propre développement.

De manière générale les activités proposées sont en lien avec un thème (fêtes, saisons, etc.). Il y a entre autres de la peinture, des jeux d'eau, de la pâte à modeler, de la pâte à sel, du collage, du découpage, des ateliers musique et lecture, des puzzles, des jeux de construction, et des jeux extérieurs. Les consignes sont peu nombreuses et laissent beaucoup de souplesse aux enfants. Il n'y a aucune recherche de résultat, l'adulte ne fait pas à la place de l'enfant.

La succession de consignes génère au fort source de stress chez l'enfant. La consigne doit être écoutée, mémorisée puis exécutée. Elle requiert donc de l'attention, de la mémorisation, de l'anticipation et de la planification. Cet apprentissage demande beaucoup de concentration et se développe peu à peu. C'est pourquoi, les activités sont réfléchies selon l'âge et les capacités de l'enfant afin de ne pas le mettre en échec.

L'équipe pédagogique aide également les enfants à se préparer à l'entrée à l'école, en apprenant aux enfants à s'habiller tout seul, à colorier, en leur apprenant les couleurs, le nom des animaux etc. Les apprentissages se font toujours sous forme de jeux pour que les enfants acquièrent des notions de bases. En aucun cas, la crèche pratique un enseignement scolaire.

4.1.2 La motricité libre

C'est un concept pédagogique qui incite l'activité autonome chez le bébé. Le nourrisson est toujours posé sur le dos sur une surface plane. Il découvre petit à petit d'autres positions par lui-même : tourner sur le ventre, dos/ventre puis ventre/dos. Il va ensuite apprendre à ramper, puis à marcher à 4 pattes jusqu'à se mettre assis seul puis en position debout.

L'équipe pratique cette pédagogie au sein de la structure pour permettre à chaque enfant de s'éveiller par lui-même, à son rythme. En laissant l'enfant se mouvoir selon ses capacités, il va développer harmonieusement son corps et le muscler pour accéder au fur et à mesure à des mouvements plus complexes.

L'enfant n'est jamais mis dans une position qu'il n'a pas acquise. L'équipe accompagne les découvertes en encourageant l'enfant par la parole ou en mettant des temps d'éveil en place.

Afin de favoriser cette démarche, il est demandé aux parents d'habiller l'enfant avec des vêtements qui n'entravent pas la liberté de mouvement. Les enfants peuvent rester en chaussettes (antidérapantes de préférence) ou pieds nus en été. De plus, la température de la structure se situe entre 22 et 24 degrés. Les vêtements des enfants doivent donc être adaptés à cette température.

Le transat n'est utilisé que pour les repas et la digestion. La position assise ou couchée de l'enfant de manière durable, dans un espace réduit, qui ne lui permet pas de respirer convenablement (sa cage thoracique est « serré »), ni d'attraper des jouets s'ils tombent, ni de se retourner .

4.1.3 Le partage

Le jouet est souvent à l'origine des conflits entre enfants. La professionnelle présente essaie dans un premier temps de laisser les enfants gérer la situation entre eux. Si le conflit devient difficile à gérer pour eux, l'équipe intervient pour expliquer en mettant des mots sur la situation et les émotions que peuvent ressentir les enfants. L'objectif est de permettre à l'enfant de prendre conscience de la notion de partage et de respect.

Enfin, la punition reste exceptionnelle. Celle-ci consiste à asseoir l'enfant sur une petite chaise, un peu à l'écart du groupe. La professionnelle qui punit l'enfant est celle qui le « relève » en lui expliquant la raison de sa punition. Le but de cette démarche est de permettre une coupure au moment de l'action que l'enfant n'a pas le droit de faire, tout en réexpliquant calmement les règles à l'enfant un peu plus tard. La punition intervient suite à une situation dangereuse pour l'enfant ou pour les autres ou à un non respect des règles répété. Elle ne dépasse pas quelques minutes.

4.4. Pratique de la Langue des Signes Française.

La Langue des Signes Française est une langue à part entière, qui permet aux personnes sourdes de communiquer entre elles. Mais elle est également pratiquée par les travailleurs sociaux et/ou éducatifs.

La communication gestuelle est souvent pratiquée avec les bébés, sans même qu'on s'en aperçoive, quand on dit au revoir de la main, qu'on envoie des bisous, qu'on dit chut avec le doigt devant la bouche,...

La micro-crèche « Reinette et Api » utilise la Langue des Signes Française (L.S.F) au quotidien avec tous les enfants. Cette pratique n'est pas réservée aux bébés sourds ou malentendants. L'apprentissage de la langue des signes pour bébé ne retardera pas ou n'empêchera pas l'apprentissage de la parole.

Le lien d'attachement est un phénomène qui permet à l'enfant de se sentir en sécurité, grâce à la relation mise en place entre les parents (ou autre personne soignante) et l'enfant. Il se développe grâce à l'accessibilité du soignant (parent ou proche). Lorsque les parents signent avec l'enfant, ils entrent dans une démarche bienveillante. Il apprend à observer l'enfant, à écouter ses signaux, à comprendre ses attitudes et à être disponible. Tous ces éléments permettent à l'enfant de grandir dans un environnement où il se sent en sécurité et considéré comme une personne. Il peut, grâce aux signes, entrer en communication avec son entourage. Les échanges de regards et d'émotions passent dans ces moments de face à face unique entre un adulte et un enfant. La communication peut être vu par tous mais est intense car partagé uniquement par deux personnes.

Les enfants maîtrisent bien plus tôt et plus rapidement les muscles de leurs bras et de leurs mains que ceux de leur bouche. Ils sont capables de communiquer par gestes bien avant de pouvoir le faire oralement. L'utilisation de la langue des signes permet aux enfants de disposer rapidement d'un vocabulaire pour s'exprimer et être mieux compris de leur entourage en attendant que la parole se mette en place.

Ainsi, des mois, voire des années avant d'être en mesure de parler, les enfants peuvent signifier aux autres leurs émotions et sensations, demander ce dont ils ont besoin, préciser ce qui leur fait envie, commenter leurs activités, et interagir avec le monde qui les entoure.

La coordination des mouvements permet à l'enfant de se faire comprendre grâce à la communication non verbal. Le développement sensoriel joue également un rôle dans l'apprentissage des signes. Les sens fournissent à l'enfant un moyen de percevoir le monde mais aussi de lui répondre. C'est notamment par la vue que 80% des informations arrivent au cerveau. C'est un facteur essentiel du développement psychomoteur et affectif de l'enfant. La perception des visages est une source réelle de communication, l'enfant apprend par imitation de l'adulte. Les mimiques sont son premier moyen de communication. L'enfant doit pouvoir penser par lui-même, se rendre compte qu'il a ses propres besoins pour rentrer en communication « réfléchi ». Si l'enfant dit « encore » ou « stop » c'est parce qu'il a conscience qu'il a un besoin comme la faim ou la soif. L'enfant se différencie et devient sujet, c'est ce que l'on appelle « subjectivation ». L'enfant devient unique mais se construit grâce à autrui. Il y a un équilibre à trouver entre les acquisitions non maîtrisées (développement physique) et la stimulation faite par autrui.

Une fenêtre s'ouvre sur l'univers de l'enfant, la communication s'améliore, la fréquence et l'intensité des frustrations diminuent d'un côté comme de l'autre. Les relations sont plus paisibles, les échanges et le respect plus profonds, les liens se tissent plus forts.

L'objectif de la LSF avec l'enfant n'est pas de le faire parler plus tôt ou d'entrer obligatoirement dans la communication. Certains enfants signent tôt, d'autres pas du tout. Les signes peuvent être apportés par l'adulte dès la naissance, ou, plus tard pour entrer directement en communication avec l'enfant. Chacun découvre l'autre et le signe à toute sa place dans cette découverte. Nous proposons un outil à l'enfant. Ce dernier a le choix de l'utiliser ou pas. Nous ne forçons pas l'enfant.

A la micro-crèche l'apprentissage se fait de manière ludique. Les comptines et les lectures sont deux supports très utilisés pour cette pratique. Seul les mots clés sont signés pour que l'enfant puisse associer le mot au signe. Exemple : « Tu as vu le chat gris là-bas ? » L'adulte signe que le mot « chat ».

L'équipe éducative propose des signes du quotidien que l'enfant est capable de comprendre : changer la couche, manger, boire, dormir, doudou.

La langue des signes permet :

- de stimuler le développement intellectuel et les processus d'apprentissage
- une meilleure communication entre les adultes et le bébé

- de donner confiance au bébé
- de réduire les épisodes de crises et colères

5. Les soins

5.1 L'alimentation

Les repas sont un temps important de la journée de l'enfant. L'équipe pluridisciplinaire veille à ce que ce moment soit fait de détente, de complicité, d'échanges et d'apprentissages vers l'autonomie. Une cuisine saine et équilibrée est proposée chaque jour aux enfants. La micro-crèche « Reinette et Api » souhaite s'adapter au mieux aux habitudes de l'enfant. Pour cela plusieurs solutions ont été développées :

- Le lait infantile : les parents apportent le lait infantile pour les nourrissons. La micro-crèche dispose de biberons pour chaque enfant, néanmoins, si les parents souhaitent apporter leur biberon personnel au nom de l'enfant, ils le peuvent. Ce biberon reste dans les locaux. Il est nettoyé et préparé par l'équipe. Selon ses habitudes, l'enfant peut prendre son repas dans un transat ou dans les bras d'une professionnelle. Le lait maternel peut être apporté à la micro-crèche. Pour cela, un protocole est mis en place afin de conserver le lait dans les meilleures conditions.
- Les petits pots : lorsque l'enfant atteint l'âge de 4 mois, les parents ont la possibilité de faire évoluer son alimentation et d'introduire de nouveaux aliments par le biais des petits pots. Ces derniers sont en compléments du lait infantile, important à cet âge-là. L'introduction des aliments se fait à la maison, si cela se passe bien, les parents informent l'équipe des nouveaux aliments introduits, afin que l'équipe puisse proposer à l'enfant d'autres repas. L'équipe n'introduit aucun aliment avant que les parents ne le fassent. Les petits pots sont achetés par la micro-crèche. Les parents choisissent chaque matin le repas de leur enfant.
- Les autres repas sont proposés par le traiteur « Sodexo ». L'équipe pédagogique a suivi une formation afin d'assurer la bonne conservation des repas, arrivés en liaison dite « froide », puis préparés et réchauffés dans nos locaux.

Les demandes spécifiques peuvent être prises en charge par la structure, sous certaines conditions, lorsqu'elles sont compatibles avec la vie en collectivité. Chaque demande sera étudiée. Les parents devront fournir un certificat médical pour tout type d'allergie.

Aucun aliment ne peut-être rapporté par les parents hormis dans le cadre de la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Les repas, collation et goûters sont à prendre au sein de la structure et ne peuvent être emportés à l'extérieur. Tous les repas ou goûter entamés à la micro-crèche sont dûs.

Les anniversaires sont fêtés au sein de la structure si les parents le souhaitent. L'équipe éducative se charge d'adapter le goûter afin qu'il s'agisse d'un moment festif. Ce moment est mis en place uniquement après que l'enfant ait fêté son anniversaire avec ses proches et dans un délai raisonnable (maximum 2 semaines). Les parents peuvent apporter, s'ils le souhaitent des compotes ou des gâteaux adaptés à l'âge des enfants. Ces derniers devront être emballés, avec une date de péremption lisible. Aucun autre aliment ne sera accepté, et ce, en lien avec le « Programme Nutrition, Prévention et Santé »¹.

1 Voir le site : www.mangerbouger.fr/...alimentaire/le-programme-nutrition-prevention.

5.1.1 Choix de fonctionnement type

La collation

Aucune collation ne sera donnée aux enfants le matin afin de respecter les préconisations gouvernementales.

Le repas « bébé » (jusqu'à 6 mois révolu)

Il est donné en fonction de l'heure du repas précédent. Il n'y a pas d'heure fixe, ce sont des repas « à la carte ».

Le repas des moyens (à partir de 7 mois)

Le repas commence à partir de 11h, en fonction de l'heure du précédent repas.

Selon le PNNS le lait maternel ou infantile ne constitue plus un apport suffisant pour l'enfant. Les apports seront donc donnés comme suit :

Midi :

- un petit pot de légumes (avec ou sans viande/poisson)
- un laitage : yaourt ou fromage blanc

Goûter :

- un laitage : yaourt ou fromage blanc ou lait maternelle
- une compote ou fruit cru mixé/écrasé

Le repas « enfant »

Il commence entre 11h30 et 12h, en fonction des repas pris par les bébés.

Il s'agit d'un moment de partage (l'équipe discute avec l'enfant), et d'apprentissage (découverte des aliments, toucher, goût...).

Le repas dure entre minimum 40 minutes. Ce temps est réfléchi en fonction de la capacité de concentration et de patience des enfants. Si un enfant a besoin de plus de temps pour manger, l'équipe respecte ce besoin.

Le repas « enfant » sera proposé par l'équipe lorsque l'enfant est en capacité d'attendre assis, lorsqu'il mange seul avec des couverts, lorsqu'il marche et est en capacité de se servir et de débarrasser seul son assiette.

Le repas se déroulent selon le schéma suivant :

- lavage des mains,
- installation à table (bavette),
- présentation de l'entrée,

Les enfants se servent et débarrassent eux-même afin de mettre en avant l'autonomie, et le respect de chacun : quantité, refus.

- présentation du plat (il est composé de légumes, de protéines et de féculents),
- le pain (il est donné après le plat, pour que l'enfant puisse profiter pleinement de ce dernier et de ses apports nutritionnels),
- le dessert (nous privilégions les laitages et les fruits frais ou en compote. Les yaourts sont toujours proposés sans sucres aux enfants).
- Boisson (eau) à volonté

Après le repas, les enfants se lavent les mains et la bouche avec un gant de toilette. Si besoin, ils peuvent se relaver les mains au lavabo.

Le goûter

Il est défini en fonction des éléments de la collation et du repas.

Il est donné vers 15h30-16h en fonction du réveil des enfants. La boisson est toujours de l'eau, donnée à volonté.

5.1.2 Méthode

Les enfants sont prévenus à l'avance. Ils se lavent les mains au lavabo avec du savon. Ils s'assoient à la place qu'ils

souhaitent. Un adulte les accompagne dans chaque étape si besoin.

Se sont les parents qui donnent le premier repas de la journée aux enfants. Aucun repas « bébé » ne peut-être donné à l'enfant avant 9h.

L'adulte est disponible et reste à table avec les enfants. Pour permettre cela, le repas est préparé et réchauffé par une autre professionnelle.

Si l'enfant ne mange pas, l'adulte incite à goûter, mais ne force pas. L'adulte goûte les aliments avec l'enfant sur une assiette à part.

Les aliments ne sont pas mélangés dans l'assiette sans que l'enfant en ait fait la demande. Cela nuit à son apprentissage de ses goûts et renie sont droit de préférer ou de refuser certains aliments.

L'adulte reste neutre sur les aliments. Il ne dévoile pas ses préférences pour que l'enfant puisse avoir sa propre idée.

L'enfant ne sera jamais privé de dessert afin que les aliments ne soient pas associés à la sanction.

L'équipe pédagogique n'introduit pas de nouveaux aliments pour les bébés. Nous tenons compte des démarches que les parents font à la maison. Lorsque de nouveaux aliments sont introduits, les parents avertissent la structure.

Les menus sont adaptés à l'âge des enfants. Les repas « traiteurs » sont confectionnés avec une nutritionniste.

L'eau est la seule boisson proposée aux repas et est donnée à volonté. L'eau est fournit par la structure et ne peut être apporté par les parents.

5.1.3 Attitudes envers l'enfant

Pour que le temps des repas soit agréable pour l'enfant, le personnel s'engage à :

- prendre son temps et laisser l'enfant manger à son rythme
- s'asseoir à la hauteur de l'enfant pour lui donner à manger
- individualiser les repas jusqu'à ce que l'enfant passe « à table avec les grands »
- si l'enfant ne mange pas, le prévenir de ce qu'il aura ensuite, sans faire de chantage car le repas ne doit pas être un moment de conflit
- demander à l'enfant s'il veut être resservi ou si nous pouvons débarrasser son assiette
- prévenir l'enfant lorsque nous lui mettons la bavette et lorsque nous lui lavons la bouche
- si l'enfant sais manger seul mais qu'il souhaite de l'aide, répondre à sa demande dans la mesure du possible
- être totalement disponible pour les enfants
- laisser l'enfant manger avec les mains s'il le souhaite, ce n'est pas jouer mais découvrir

5.2 Le sommeil

Temps nécessaire pour récupérer, se détendre, se ressourcer et pour bien grandir, le sommeil est propre à chacun. L'équipe éducative de la micro-crèche propose des siestes « à la carte ». Chaque enfant dort selon son propre rythme et ses habitudes. L'équipe tente de les respecter au mieux afin qu'il se sente en sécurité et trouve ses repères dans la structure.

Les siestes s'échelonnent sur l'ensemble de la journée, même si un temps est plus particulièrement réservé pour les grands autour de 13h. Deux salles de sieste, de 5 places chacune, sont utilisées dans la structure. Les enfants ont un lit attribué en début d'année. Dans la mesure du possible, l'enfant garde le même emplacement de lit pour créer des repères sécurisants.

L'adulte joue un rôle important dans cette étape de la journée. Pour que la sieste soit un moment de détente et non un conflit, l'équipe tient compte des indications données par les parents sur les habitudes de l'enfant (doudou, tétine, position pour dormir, etc.). Une professionnelle reste, si nécessaire, avec l'enfant jusqu'à l'endormissement. Elle surveille ensuite très régulièrement la salle de sieste (observation des enfants par la fenêtre de la salle de sieste, notation des

heures de surveillance). Les réveils sont échelonnés et « à la carte ».

L'heure d'endormissement et l'heure de réveil sont notés par l'équipe dans le classeur de transmissions.

Si l'enfant ne réussit pas à dormir au bout d'environ 45 minutes, il est relevé. Un coin calme est aménagé pour lui afin qu'il puisse continuer à se reposer ou pour jouer avec des jeux calmes : livres, puzzles, dessins....

Aucun enfant ne sera réveillé sur demande des parents. L'enfant a un rythme de sommeil qu'il est important de respecter.

5.3 La propreté

Tout comme le reste de ses acquisitions, l'enfant a son propre rythme en ce qui concerne la propreté. Le rôle de l'adulte est de l'accompagner vers son autonomie en respectant ses souhaits, et sa pudeur.

Le change s'effectue au minimum toutes les 3 heures et dès que nécessaire (gêne ressentie par l'enfant, selles, etc.). La professionnelle vérifie régulièrement la couche de l'enfant. Malgré le protocole en vigueur, le processus de change varie selon l'âge de l'enfant. Le temps de change est un moment individuel privilégié et les échanges sont nombreux (chants, jeux, discussions). La professionnelle prend le temps d'expliquer à l'enfant ce qu'elle fait.

Les couches lavables sont autorisées dans la structure, selon les conditions d'hygiène suivantes :

- les parents fournissent les couches « prête à l'emploi » et en nombre suffisant ;
- un sac étanche avec fermeture éclair est fourni par la famille ;
- si l'équipe constate des fuites régulières, il pourra être demandé de remplacer les couches lavables par des couches jetables au sein de la structure ;
- aucune manipulation ne sera faite par l'équipe lors du change. Les couches seront restituées « en l'état » à la famille tous les soirs.

Le pot ou les toilettes sont proposés à l'enfant, seulement après avoir observé l'enfant (il demande à être changé, demande à aller aux toilettes...).

Afin de favoriser cet apprentissage, l'équipe pédagogique demande aux parents d'habiller les enfants avec des vêtements pratiques : pas de collants, de body ou salopette, en favorisant les couches-culottes afin de rhabiller les enfants debout.

L'acquisition de la propreté dépend de plusieurs facteurs :

- La maturité neurophysiologique : l'enfant doit être capable de demander à aller sur le pot ou le WC. Cela nécessite l'acquisition du langage, pour comprendre et être compris.
- La maîtrise sphinctérienne : l'enfant doit être capable de retenir ses urines et ses selles. Différents signes précèdent cette période : acquisition de la marche, coordination des membres inférieurs (savoir monter et descendre les escaliers), l'enfant sait se relever seul et maîtrise l'habillage et le déshabillage.
- La maturité intellectuelle : l'enfant doit pouvoir comprendre ce qu'on lui dit et ce qu'on attend de lui. Il a envie d'imiter les copains ou les adultes. La notion de confort joue aussi un grand rôle dans l'acquisition de la propreté, l'enfant doit pouvoir faire le lien entre son confort et cette acquisition.
- La maturité affective : l'enfant doit avoir envie de « devenir grand ». Il ne veut plus porter de couche comme les « « bébés ». L'enfant est fier de ses acquisitions et doit être valorisé, sans excès, par l'adulte.

Si les félicitations encouragent l'enfant, la propreté peut être une source de conflit entre l'enfant et les parents. Si l'adulte insiste trop sur cette acquisition, l'enfant y verra un moyen de s'opposer à ses parents en refusant d'aller aux toilettes.

En cas de petit « accident », l'équipe éducative intervient pour changer l'enfant sans dramatiser cet oubli. Il peut arriver que l'enfant connaisse une régression dans son apprentissage. Celle-ci peut-être liée à des événements qui ont perturbé l'enfant : déménagement, naissance, changement de mode de garde. L'acquisition reprendra son cours lorsque l'enfant se sentira de nouveau dans un univers sécurisé.

L'acquisition de la propreté est progressive, d'abord diurne puis nocturne. Bien que cela s'avère être une étape importante pour l'enfant, et quelques fois stressante pour les parents (surtout vis-à-vis de l'école), il est idéal que l'enfant choisisse lui-même quand il ne veut plus mettre de couches. Les professionnelles de la structure sont présentes pour accompagner l'enfant dans sa progression mais ne forcent pas l'enfant à aller sur le pot ou les toilettes. Nous respectons la demande, si l'enfant souhaite mettre une couche.

Nous acceptons d'accueillir l'enfant sans couche que lorsque cet apprentissage est mis en place à la maison de manière régulière et efficace (peu ou pas « d'accident » à la maison).

Tous les changes et accidents éventuels (constipation, fesses rouges, changement de vêtements, etc.) sont transmis aux parents grâce aux fiches de transmissions journalières.

5.4 Les doudous et les tétines

Avant 3 mois, l'enfant ne prend pas encore conscience qu'il est une personne séparé des autres.

Il est centré sur lui-même.

De 3 mois à 8 mois, l'enfant est toujours dans une phase de non-différenciation, mais il commence à voir le monde autour de lui. Les sourires apparaissent puis l'angoisse de l'étranger prend le relais vers 8 mois. Le bébé pleure et se détourne des gens qu'il ne connaît pas. Il voit le monde de deux façons : ce qu'il connaît et ce qu'il ne connaît pas. L'enfant s'interroge sur les personnes qui l'entourent et se demande si elles vont rester, partir et réapparaître. La séparation avec les parents est difficile car il ne sait pas s'ils vont revenir. La notion du temps n'existe pas encore.

A ce moment là, le doudou est un élément important dans la vie de l'enfant. Il est réconfortant, il fait office de passerelle entre la maison et la crèche. L'équipe pédagogique respecte cela tout au long de la journée.

C'est à cet âge que l'enfant attache une importance particulière à un objet qu'il trouve rassurant. C'est le premier objet que l'enfant distingue comme « ne faisant pas partie de lui ». C'est sa première possession qui lui rappelle la maison et donc un lieu réconfortant.

Aucun enfant n'est interdit de doudou au cours de la journée. Le doudou est rangé à hauteur des enfants, dans des casiers personnalisés, pour que les enfants puissent les chercher eux-même quand ils le désirent.

Si un enfant ne veut pas poser son doudou au casier pour le repas, ce dernier sera installé sur une chaise à côté de lui. L'adulte explique à l'enfant qu'il ne peut pas manger avec sous peine de le salir, mais que son doudou reste assis près de lui. Les mêmes consignes sont données pour les doudous et tétines à l'extérieur. L'enfant ne peut pas sortir dans la cour et en promenade avec, car il risque de les salir et de les perdre.

Le doudou, ou *objet transitionnel* sert de point de repère, d'attache à un lieu qu'il aime.

Pour que le doudou soit d'une réelle utilité, c'est l'enfant qui doit le choisir. Imposer un doudou ne sert à rien. Le doudou peut être représenté par n'importe quel objet du quotidien : peluche, petite voiture, turbulette, écharpe, serviette... Attention tout de même aux risques d'un doudou non conforme aux normes, il peut-être dangereux. Si cela arrive, l'équipe le donne à l'enfant sous surveillance et demande aux parents d'apporter un autre objet que l'enfant affectionne, si cela est possible. L'enfant qui a adopté 2 doudous peut les garder à la crèche, aucun doudou ne sera retiré à l'enfant.

Les professionnelles sont présentes pour conseiller et rassurer les parents, tout en respectant leurs souhaits. Si un parent souhaite par exemple que l'enfant n'ait son doudou que pour la sieste, l'équipe explique aux parents qu'à la crèche nous encourageons les enfants à poser leurs doudous mais qu'il ne lui sera pas interdit.

La tétine apaise l'enfant et procure une sensation de sécurité. C'est pourquoi l'enfant a le droit de garder sa tétine lors de l'accueil à la crèche. Néanmoins, pour les plus grands, l'équipe éducative incite les enfants à ranger leur tétine dans le casier pour les activités et les jeux libres. Celle-ci est réservée aux moments de fatigues et/ou de chagrins. L'objectif est de permettre à l'enfant de trouver un équilibre grâce à la sécurité procurée par le doudou tout en ce détachant de la tétine qui devient un réflexe plus qu'un besoin.

Par cette démarche, l'équipe éducative souhaite prévenir les risques liés à l'utilisation systématique de la tétine (retard de communication, multiplication des microbes, augmentation des caries, etc.)

5.5 La santé

Lors de l'inscription de votre enfant, des documents médicaux sont à remplir par les familles et le médecin traitant.

L'équipe éducative a un rôle d'observation et de prévention vis-à-vis des maladies et déficiences (visuelles, auditives,

mentales, motrices, etc.). L'objectif étant de dépister aux plus tôt d'éventuels problèmes de santé chez l'enfant pour pouvoir en avertir et en discuter avec les parents. Ces observations font l'objet d'une concertation en équipe avant d'en informer les parents.

Les professionnelles ont également un rôle de conseil auprès des parents (alimentation, sommeil, soins), si ces derniers le souhaitent.

En cas de maladies bénignes, nous accueillons les enfants dans la mesure où le risque de contagion pour les autres enfants n'est pas avéré et si l'état de l'enfant le permet. Les parents doivent être joignables à tout moment de la journée et s'engagent à chercher l'enfant au plus tôt dès que l'enfant présente des troubles et/ou une température supérieure à 38,5°C.

Aucun médicament ne peut être administré dans la micro-crèche. Si votre enfant est malade, vous devez demander à votre médecin de mettre en place une prescription médicale en deux prises uniquement, qui seront prises au domicile.

Nous accueillons les enfants porteurs de handicap ou atteints de maladies chroniques. Un projet individuel en partenariat avec les structures spécialisées est mis en place. Ce suivi fait l'objet de réunion régulière avec la référente de l'enfant, la famille et, si possible, les partenaires institutionnels.

Mesure de protection contre la chaleur

La chaleur expose les nourrissons et les enfants au coup de chaleur et au risque de déshydratation rapide : ils sont plus sensibles à ces risques du fait de leur jeune âge (thermorégulation moins efficace, part d'eau dans leur poids corporel plus importante que celui de l'adulte) ; par ailleurs, ils ne peuvent accéder sans aide extérieure à des apports hydriques adaptés.

Afin de protéger les enfants, nos mesures de protections sont :

- Les faire boire régulièrement des boissons rafraîchissantes, en plus du régime alimentaire habituel (repas légers, riches en eau -crudités, fruits-) même en l'absence de demande, en les aidant à boire toutes les 20 minutes.
- Prévoir d'emporter pour tout déplacement, des quantités d'eau suffisantes.
- Éviter, pour les bébés, la préparation anticipée des biberons, et pour les jeunes enfants la réutilisation d'aliments conditionnés déjà entamés dès lors que les conditions de conservation ne sont pas sûres.
- Éviter de sortir à l'extérieur pendant les pics de chaleur (11h00 – 17h00) particulièrement s'il s'agit d'un nourrisson (moins de 1 an).
- En cas de sortie, les vêtir légèrement en préférant des vêtements amples, légers, de couleur claire, sans oublier un chapeau, utiliser une crème solaire haute protection.
- A l'intérieur, déshabiller les enfants, ne pas hésiter à laisser les bébés en simple couche, particulièrement pendant le sommeil.
- Pulvérisation répétée d'eau fraîche sur le visage et sur la nuque.
- Proposer des jeux d'eau aux enfants.
- Aérer les pièces, de préférence le matin, et occulter les fenêtres exposées au soleil durant la journée (rideaux, volets, stores).

Les premiers signes du coup de chaleur associent une fièvre, une pâleur, des vomissements, une somnolence ou une agitation inhabituelle, une soif intense avec perte de poids. Il faut mettre l'enfant dans une pièce fraîche, lui donner immédiatement et régulièrement à boire, et prévenir les parents.

En cas de signes de gravité :

Troubles de la conscience, refus ou impossibilité de boire, couleur anormale de la peau, fièvre supérieure à 40° C, l'équipe pédagogique appelle directement le SAMU, puis les parents.

6. Lien et participation des parents

Lors de l'arrivée de l'enfant, les parents s'engagent à discuter avec l'équipe pour transmettre les informations

essentielles pour le bon déroulement de la journée. De même, lors du départ de l'enfant, le parent prend le temps de recueillir les informations que l'équipe a noté dans le classeur durant la journée. Ces informations complètes se font de manière orale. Les parents n'ont pas accès au classeur de transmissions.

Pour ne pas perturber l'accueil et respecter le travail des professionnelles, les parents ne peuvent pas rester dans le groupe après les transmissions du matin ou du soir. Les parents n'interviennent aucunement dans la vie du groupe sans y être invités.

Un tableau est installé dans le hall d'accueil. Des informations diverses y sont notées (menus, épidémies, réunions avec les parents, conférences...). Les parents s'engagent à le consulter régulièrement.

En cas de questions liées aux factures ou aux dossiers des enfants, les parents s'adressent directement au bureau de la responsable. L'équipe éducative ne prend pas en charge les demandes liées à la gestion administrative.

Les parents sont invités à participer à différentes manifestations tout au long de l'année : promenade, carnaval, olympiade des enfants, fête de Noël.

7. Partenariats

Afin de proposer aux enfants des activités toujours plus variés, la micro-crèche « Reinette et Api » a mis en place différents partenariats :

- La médiathèque de WITTERSDORF. L'équipe dispose de prêt de livres, kamishibai et tapis de contes tout au long de l'année. Ce partenariat permet de renouveler les histoires pour les enfants et donc de favoriser une ouverture culturelle plus large.
- La médiathèque d' ALTKIRCH. L'équipe dispose de prêt de livres tout au long de l'année. Ce partenariat permet de renouveler les histoires pour les enfants et donc de favoriser une ouverture culturelle plus large.
- Le Relais Assistantes Maternelles d'ALTKIRCH. Un partenariat permettant aux petits et grands de se rencontrer. Des actions sont réfléchis ensemble pour proposer aux enfants des activités nouvelles et ludiques dans un lieu qu'ils n'ont pas l'habitude de fréquenter.

La micro-crèche accueille régulièrement des stagiaires afin qu'il puisse découvrir notre univers de travail. Ils sont encadrés par les professionnelles de la structure. Une affiche prévient les parents de leur présence au sein du groupe de vie.

Notre structure propose également d'accueillir des personnes bénévoles pour qu'ils puissent transmettre un savoir aux enfants : jardinage, musique, art, cirque, lecture... Toute personne souhaitant participer à cette démarche doit s'adresser directement à la responsable.

Déroulement de la journée type

7h30 – 8h15

Accueil des enfants et de leurs parents.
Temps de transmissions. Jeux libres pour les enfants.

8h15

Les enfants jouent en jeux libres ou participent à l'activité.

9h

Temps de rassemblement après les derniers accueils. Les enfants et les professionnelles présentes prennent le temps de se dire bonjour en chanson.

9h15

Les enfants jouent en jeux libres ou participent à l'activité. Les plus petits sont couchés.
Dès que possible, les enfants participent à un temps de motricité (jeux extérieur ou en salle de conférence à l'étage).

10h

Début des changes

11h

Début des repas des bébés.
Les plus petits bénéficient d'une aide individuelle.

11h45

Début du repas des grands. Avant le repas, les plus grands rangent la salle de vie.
Les plus grands restent à table le temps que les autres enfants terminent.

Après le repas, les « grands » jouent en jeux libres, tout en se déshabillant à tour de rôle.

Vers 13h00, Les « grands » vont faire la sieste. La professionnelle reste avec eux le temps qu'ils s'endorment.

L'après midi est un temps partagé entre : les activités, les jeux, les siestes, les changes et les « réveils à la carte ».

15h

Début des goûters des bébés.

Vers 15h30-45, les « grands » se mettent à table pour manger le goûter.

A partir de 16h - 18h15

Change des enfants
Activités proposés aux grands dès que possible.
Jeux libres.
Accueil des parents, temps de transmissions